

Plateforme d'Observation Sociale DREETS des Pays de la Loire et de la Loire-Atlantique

<https://pays-de-la-loire.dreets.gouv.fr/>

<https://www.pos-pays-de-la-loire.fr/>

Groupe de travail « Mandataires Judiciaires à la Protection des Majeurs » Compte-rendu n°6 – 14/01/2022

Participants :

CREAI : Léo BOLTEAU

DREETS : Barbara BALLEJOS et Viviane LAURENCEAU

Animation/coordination POS :

DREETS : Raphaëlle MARIE et Elisabeth GALLARD

Compas : Michaël BERNIER

Excusés :

DREETS : Céline TECHER

Ordre du jour :

- Organisation de la conférence du 25 Janvier 2022 sur les avancées de l'observatoire MJPM

Organisation de la conférence sur les avancées de l'observatoire MJPM

Au regard de la crise sanitaire, il a été convenu que la conférence du **Mardi 25 janvier** se déroulera en visioconférence. Ainsi, la DREETS a envoyé à l'ensemble des partenaires le lien Zoom pour participer à la visioconférence et un autre lien pour récupérer la synthèse réalisée par le CREAI ainsi que le tableau de bord.

La DREETS a décidé que la réunion se déroulerait sur 2 heures au lieu de 3h, de 14h30 à 16h30. Le format de 2h est plus adapté en visioconférence pour ne pas « perdre » les participants.

Il faudra ainsi sélectionner les données à présenter lors de la visioconférence car toutes les données ne pourront pas être abordées.

Chrystèle Marionneau, Responsable du pôle des Solidarités et Directrice régionale adjointe de la DREETS, fera l'introduction (5 à 10 minutes) et la conclusion (5 à 10 minutes). L'objectif de la conférence étant de présenter les données de l'observatoire et aussi d'élargir le groupe MJPM en proposant aux acteurs de le rejoindre.

La présentation des données se fera en trois parties suivant la synthèse réalisée par le CREAI. Des temps d'échanges avec les participants seront organisés après chaque partie. Ainsi la présentation des données devra durer entre 10 à 15 minutes et les temps d'échanges entre 15 à 20 minutes pour chaque partie.

55 personnes se sont inscrites pour la conférence grâce au lien d'inscription envoyé par la DREETS mi-décembre. Mr Bolteau du CREAI enverra à l'ensemble du groupe la liste des inscrits. Il faudra le jour de la visioconférence faire des captures d'écran sur Zoom pour savoir qui sont les participants. Il faudra demander avant tout aux participants d'indiquer leur nom et leur organisme sur Zoom.

Après la visioconférence, un questionnaire de « satisfaction » pourra être envoyé avec quelques questions suites à la conférence (leurs attentes, leurs besoins, leurs propositions d'amélioration sur le tableau de bord ou la synthèse, savoir s'ils souhaitent participer à l'observatoire ...) en rappelant leur nom et leur organisme. Ce questionnaire sera travaillé lors de la prochaine réunion du groupe le 4 février.

La DREETS a eu retour du ministère de la Justice concernant la demande pour obtenir les données Justice. La DREETS devrait recevoir ces données au cours de la semaine prochaine.

Mr Bolteau du CREAI réalisera un document de présentation (de type power-point) pour présenter l'ensemble des données lors de visioconférence en reprenant des graphiques et des éléments à souligner. Le CREAI fournira le power-point en fin de semaine prochaine.

Lors de la visioconférence, Mr Bernier de la POS présentera la première partie sur le public vulnérable et Mr Bolteau du CREAI présentera la deuxième et la troisième parties sur l'offre MJPM en Pays de la Loire et les mesures de protection gérées par les familles.

Mr Bolteau mettra à jour les graphiques de la synthèse dès que possible. Lors de la conversion du document en pdf des virgules se sont ajoutées comme séparateur de millier et des points ont remplacé les virgules sur les chiffres des graphiques. Il faudrait reconvertir les graphiques en version image. Une fois la synthèse modifiée, le document sera mis à jour dans le lien transmis par la DREETS aux participants.

I – Le public vulnérable en Pays de la Loire

L'ensemble des graphiques seront présentées lors de visioconférence, excepté le graphique sur la part des bénéficiaires de l'AAH parmi la population de 20-64 ans (qui sera dite à l'oral).

Attention, pour les données des bénéficiaires de l'APA, il faudra bien avoir les données brutes sous la main pour d'éventuelles questions (par exemple sur la baisse de 11,9% des bénéficiaires entre 2017 et 2019 sur le Maine-et-Loire).

Sur le graphique de l'évolution du nombre de personnes sous mesures de protection (hors tuteurs familiaux), mentionner l'évolution « 2019-2020 ».

Bien indiqué sur ce graphique que les données concernent uniquement les mesures exercées par les professionnels.

Rappeler également les données brutes de ces évolutions sur ce graphique.

Pour le graphique sur la répartition des mesures en fonction du lieu de vie, rappeler que ces données sont datées de 2018.

II - L'offre MJPM en Pays de la Loire

Pour le graphique sur les préposés d'établissement, rappeler que 162 établissements n'ont pas de préposés (le mettre sur la diapositive).

Ne pas présenter le graphique sur la répartition des mesures gérées par les professionnels par département et par type de mesures. Les principales spécificités seront énoncées à l'oral lors de la présentation du graphique régional.

Ne pas présenter les 2 graphiques sur la répartition des personnes suivies par les MJPM professionnels en 2020 (page 17), présenter le tableau de la page 16 à la place. Ici, les données en effectif sont plus « parlantes » que les pourcentages.

Pour les MASP, présenter le tableau et non le graphique, et ajouter les définitions des MASP sur la diapositive. Sur la synthèse, rajouter « NC » pour les MASP 1 du département de la Sarthe dans le graphique des MASP.

III - Les mesures de protection gérées par les familles.

Présenter à l'oral les mesures de protection confiées aux familles/proches et l'activité des services ISTF.

Faire une diapositive sur les profils des personnes qui sollicitent les services ISTF (sexe et âge).

Faire une diapositive avec les 2 graphiques des domaines concernés par les demandes en amont et lors de l'exercice de la mesure.

Au début de la visioconférence, il faudra rappeler aux participants de couper leurs micros et leurs cameras lors des présentations et leur indiquer qu'ils pourront poser des questions après chaque présentation sur des temps dédiés. Les participants pourront si besoin poser des questions à l'écrit sur le forum des discussions de Zoom.

Voici la répartition des rôles lors de la visioconférence :

Maitre du temps : Raphaëlle Marie (DREETS) sera chargée de rappeler aux intervenants les dépassements éventuels du temps imparti pour chaque partie (30 minutes par partie : 10/15 minutes de présentation et 15/20 minutes d'échanges).

Régulatrices : Barbara BALLEJOS et Viviane LAURENCEAU (DREETS) seront chargées de prendre en note les questions lors des différentes présentations et les relayer lors des temps d'échanges dédiés. Elles devront contrôler les « mains levées » et donner la parole aux partenaires qui ont « levé la main » si besoin.

Faire la liste des participants : Elisabeth GALLARD (DREETS) sera chargée d'effectuer des captures d'écran sur Zoom lors de la visioconférence.

Si besoin, il est possible d'utiliser la messagerie de Zoom pour communiquer directement avec chaque intervenant.

Tous les membres du groupe seront chargés de prendre en note les différents débats que nous mettrons en commun lors de la prochaine réunion en février. La visioconférence sera enregistrée.

Prochaines réunions de travail :

Vendredi **4 février** 2022 de 10h à 12h :

- Débriefing de la conférence - mise en commun pour réaliser un relevé de décisions et de conclusions,
- Réaliser un questionnaire de « satisfaction ».